

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMMUNE DE CABANNES

Séance du 26 Avril 2023

Nombre de Membres en exercice : 27

Nombre de Membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt trois

Et le vingt-six avril

A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.

Présents

Date de la convocation :

20/04/2023

J. HAAS-FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL
M. AUGIER – F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – P. PORTE
S. AELVOET - B. BERTRAND – M. DUMAS – S. LEBELLE
J. DELCOURT – J. CHUECOS – F. CHEILAN – A. RATTIER
J.L. CLOEZ – N. LIGNY – A. VASAI

Date d'affichage :

20/04/2023

Excusé(s) ayant donné pouvoir

Absent(s) excusé(s)

Objet de la délibération 22-2023

Modification de la Commission des
Marchés à Procédure Adaptée

H. JAUBERT à G. BARRIOL
V. LEVEQUE à S. LEBELLE
S. REBUFFAT à S. LUCZAK
R. BENEJEAN à F. BLARQUEZ
M. SOLER à M. DUMAS
N. TARLANT à F. CHEILAN
A. JOUBERT à A. RATTIER

Nicolas LIGNY a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : M. Le Maire

La Commission des **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)** est une instance facultative pour l'attribution des marchés publics dont la valeur estimée hors taxes est inférieure aux seuils européens figurant en annexe du Code de la Commande Publique.

Outre le Maire ou son représentant qui la préside, la Commission MAPA est composée de cinq membres titulaires issus du Conseil municipal.

Par délibération n°95-2020 du 15 décembre 2020, le Conseil avait approuvé la composition de la Commission des **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)** ainsi qu'il suit :

TITULAIRES
Frédéric BLARQUEZ
Christian ONTIVEROS
Patrick PORTE
Paul FARRUGIA
François CHEILAN

Suite à la démission de Monsieur Paul FARRUGIA, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de la commission par l'élection d'un nouveau membre titulaire.

L'élection doit se faire à la majorité absolue et à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'y renoncer.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n°95-2020 du 15 décembre 2020,

Envoyé en préfecture le 19/05/2023
 Reçu en préfecture le 20/05/2023
 Publié le 22/05/2023
 ID : 013-211300181-20230426-D222023-DE

DÉCIDE

Article I : DE RENONCER à la désignation au scrutin secret du membre titulaire.

Article II : DE DESIGNER, outre le Maire en sa qualité de Président, ou son représentant, M. [Hugo JAUBERT](#), membre de la Commission des Marchés A Procédure Adaptée (**MAPA**). La nouvelle liste des membres titulaires s'établira **ainsi qu'il suit** :

TITULAIRES
Frédéric BLARQUEZ
Christian ONTIVEROS
Patrick PORTE
Hugo JAUBERT
François CHEILAN

Article III : DE PRÉCISER que la délibération n°95-2020 du 15 décembre 2020 portant composition de la Commission d'Appel d'Offres est modifiée par la présente délibération.

VOTE

Pour :

G. MOURGUES - J.H. FALANGA – C. ONTIVEROS – S. LUCZAK – G. BARRIOL – M. AUGIER
 F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET – H. JAUBERT – P. PORTE – V. LEVEQUE – S. REBUFFAT
 S. AELVOET - B. BERTRAND – R. BENEJEAN – M. DUMAS – S. LABELLE – J. DELCOURT – J. CHUECOS
 M. SOLER - F. CHEILAN – A. RATTIER – J.L. CLOEZ – N. TARLANT – A. JOUBERT – N. LIGNY
 A. VASAI

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Gilles MOURGUES



G. Mourgues

La secrétaire de séance,

Nicolas LIGNY

N. Ligny